





# COVOITURAGE: UNE ACCÉLÉRATION DE L'OUVERTURE DES VOIES RÉSERVÉES DÈS 2022?

RDV Mobilités du 9 novembre 2021

Rendez-vous mobilités - 09 novembre 2021



## **PROGRAMME**



Mobilités	14:00	Ouverture Stéphane CHANUT – Directeur du département Mobilités, espace public, sécurité au Cerema
	14:10	Le contexte et les objectifs des voies réservées proposées par la CCC Pascal Glasson - Directeur de projets Régulation des trafics et voies réservées - Cerema
	14:30	Les scénarios proposés Olivier Ancelet - Directeur de projets Aménagement et usages de la voirie - Cerema
	14:50	L'étude d'une voie réservée expérimentale sur la RN88 Aurélien Clairais – Directeur de projets régulation et sécurité des déplacements - Cerema
	15:10	La conception des voies réservées expérimentales Olivier Ancelet - Cerema
	15:30	L'évaluation des voies réservées Mathieu Luzerne - Responsable d'études de conception multimodale - Cerema
	15:50	Le contrôle Pascal Glasson - Cerema
	16:00	Clôture

## **VOIES RÉSERVÉES SUR VOIES STRUCTURANTES** D'AGGLOMÉRATION: DE QUOI PARLE-T-ON?

#### Qu'est-ce qu'une voie réservée (VR) ?

Voie de circulation réservée à certains usagers ou à certaines catégories de véhicules et utilisée de manière temporaire ou permanente en vue de favoriser leur usage.

#### 2 principaux types de VR en France :

- Voies réservées aux services réguliers de transports collectifs (VRTC) prises sur l'ancien espace de la bande d'arrêt d'urgence, réservées aux services réguliers de transport en commun
- Voies réservées aux véhicules à occupation multiple (VR2+) prises sur une voie de circulation générale, réservées aux transports en commun, aux taxis, au covoiturage et aux véhicules à très faibles émissions



\*VR bus/taxi dynamique



09/11/2021

RDV mobilités



# VOIES RÉSERVÉES SUR LES VOIES STRUCTURANTES D'AGGLOMÉRATION : QUELQUES EXEMPLES (1/3)

2008

2009

Voie spécialisée partagée sur A48 en entrée de Grenoble



5 km sur l'espace de la BAU Activée en cas de congestion Réservée aux autocars 25 cars par heure Prolongement de 4 km en 2014 Voie dédiée bus et taxis sur l'A1 en Ile-de-France



5 km sur la voie de gauche Activée en heures de pointe 15 bus et 300 taxis par heure Expérimentée en 2009-2010, réactivée en 2015



09/11/2021





# VOIES RÉSERVÉES SUR LES VOIES STRUCTURANTES D'AGGLOMÉRATION : QUELQUES EXEMPLES (2/3)

2013

2018

Voie réservée aux TC sur l'A7 en entrée de Marseille



2 km sur l'espace de la BAU Réservée de façon permanente Jusqu'à 45 cars par heure Extensions successives sur 10 km sur A7 et A51 de 2015 à 2019 Voie réservée au covoiturage sur l'A411 à la douane de Thônex-Vallard



Environ 1 km de voie réservée Activée aux heures de pointe





# VOIES RÉSERVÉES SUR LES VOIES STRUCTURANTES D'AGGLOMÉRATION : QUELQUES EXEMPLES (3/3)

2020

2020

Voie réservée sur l'A48 en entrée de Grenoble



8 km de voie réservée aux taxis, au covoiturage et aux véhicules à très faibles émissions Sur la voie de gauche Activée en cas de congestion Voies réservées sur M6 et M7 dans la traversée de Lyon



VR2+ sur M6 et M7 : sur la voie de gauche dans les 2 sens, activées du lundi au vendredi

VRTC sur M6 : sur l'espace de la bande d'arrêt d'urgence, permanente









# LES VOIE RÉSERVÉE AUX SERVICES RÉGULIERS DE TRANSPORTS COLLECTIFS

#### **Principes**

- Favoriser les transports collectifs
- Pas d'impact sur la circulation générale

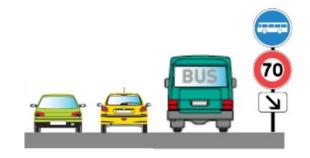
#### Conception générale

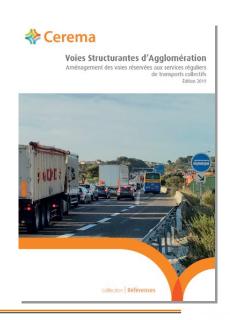
- Voie permanente sur l'ancien espace de la bande d'arrêt d'urgence
- Signalisation statique

09/11/2021

#### **Condition**

- Maintien du niveau de sécurité garanti par :
  - Trafic TC ≤ 100 véh/h
  - Vitesse limite autorisée ≤ 70 km/h
  - Supervision de la section par l'exploitant











# LES VOIE RÉSERVÉE AU COVOITURAGE ET A CERTAINES CATÉGORIES DE VÉHICULES

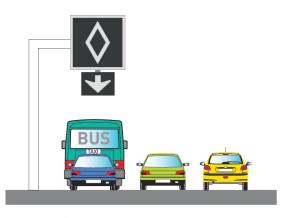
#### **Principes**

- Voie de circulation utilisée de manière temporaire et réservée :
  - aux véhicules transportant à minima 2 occupants ;
  - aux véhicules de transport en commun ;
  - aux taxis;
  - aux véhicules à très faibles émissions.
- Favoriser les véhicules à taux d'occupation élevée aux heures de pointe au détriment des « solistes »

#### **Conception générale**

09/11/2021

- Voie aménagée sur la voie de gauche
  - Limitant les dysfonctionnements aux échangeurs
  - Sans impacts sur l'arrêt d'urgence
- Signalisation dynamique : ouverture/fermeture selon la demande de trafic





Voies structurantes d'agglomération

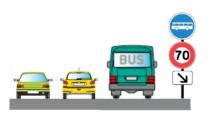
Aménagement des voies réservées au covoiturage
et à certaines catégories de véhicules







## **QUELS SONT LES PREMIERS ENSEIGNEMENTS?**

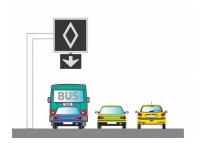


#### **VRTC**

- Efficience: gains de temps de parcours et de régularité des transports en commun, hausse de la fréquentation des transports en commun, peu d'impact pour les autres usagers
- Acceptabilité / Respect : taux de fraude généralement limité

Une simplicité de mise en œuvre et d'entretien et des REX très positifs.

### VR2+ dynamique



- **Efficience** : des effets à moyen terme sur la pratique du covoiturage qui restent à évaluer et des effets à court terme sur les temps de parcours
- Acceptabilité / Respect : un taux de fraude élevé

Des expériences encore récentes mais qui démontrent la nécessité d'associer les acteurs du territoire (aide au rapprochement covoitureur-covoituré) et de communiquer vers les futurs usagers (compréhension, changement des comportements)





### LA PROPOSITION DE LA CCC

#### Des voies réservées expérimentales

- Proposition de la Convention Citoyenne pour le Climat (CCC) de « Généraliser les aménagements de voies réservées aux véhicules partagés et aux transports collectifs sur les autoroutes et voies rapides desservant une ZFE-m »
- Intégration de cette proposition dans l'article 124 de la loi « Climat et résilience » publiée le 22/08/21.

#### Les objectifs à court / moyen termes

- Encourager le recours aux mobilités partagées et faiblement émissives ;
- Contribuer à l'atteinte de l'objectif du gouvernement de tripler le nombre de covoitureurs d'ici 2024 ;
- Expérimenter à grande échelle les voies réservées au covoiturage

#### Conditions de mise en oeuvre

- Mesure expérimentale limitée dans le temps (3 ans après la publication de la loi)
- Desserte de ZFE-m : Obligation d'étudier et, si les conditions sont réunies, d'expérimenter dès lors qu'une ZFE-m a été instaurée
- Prise en compte des conditions de circulation et de sécurité routière

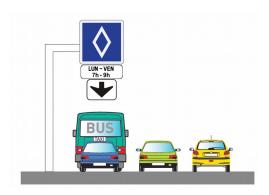




### **UNE DOCTRINE QUI PREND LA FORME...**

#### ... d'une série de fiches

- En complément des guides existants (VRTC, VR2+),
   6 fiches sont prévues sur les VR2+ expérimentales :
  - Fiche 1 : opportunité / préfaisabilité (mai 2021)
  - Fiches 2 à 5 : conception (octobre 2021)
  - Fiche 6 : évaluation (fin 2021)







Voies réservées - Convention citoyenne pour le climat

Expérimentations de voies réservées au covoiturage et à certaines catégories de véhicules sur voies structurantes d'agglomération

Opportunité et pré-faisabilité

- 1. Contexte et objectifs de la démarche
- Objectifs de la mesure proposée par la Convention citoyenne pour le climat

In Convention obspace poor is climat (SCC) analt poor mandat de «définir une série de manues permetaire d'attribute une habre d'au moite 49% de érations de gar à évile de serre d'az 2000 juer report à 1900), dans un augett de justice acclaire. La proposition SCAC4 de la SCCC est de «ginétaiteur les annéagements de soins réservées aux vérticales propiets et aux transports collectifs ser les autoroutes et voies repoties « desenvant une aone à fablie érations modèlais QTE-mil.





